

nice-matin

Publié sur Nice-Matin (<http://www.nicematin.com>)

[Accueil](#) > A Nice, 15 ans de réclusion pour le cuisinier « amoureux »

A Nice, 15 ans de réclusion pour le cuisinier « amoureux »

Par Jean-Paul FRONZES
Créé le 03/12/2015 - 22:28

Devant la cour d'assises des A.-M., Thierry Crokaert est condamné pour avoir porté un coup de couteau mortel pour la compagne dont il était épris, sans avoir eu l'intention de la tuer.

"J'aimais Brigitte et je l'aimerais toujours", lance jeudi en soirée Thierry Crokaert à la cour d'assises des A.M.

"Depuis deux ans, j'essaie de comprendre ce qui s'est passé et l'explication ne vient pas" [1]. Une heure et demie plus tard, le verdict tombe. Pour des "violences volontaires ayant entraîné la mort (de sa compagne Brigitte) sans intention de la donner", le cuisinier de 49 ans est condamné à quinze ans de réclusion.

Il garde les yeux baissés, finit par relever la tête et soupire en signe de consternation. Sur le banc des parties civiles, l'ex-mari de la victime et les deux enfants étreignent longuement leur avocat. "Justice est passée, commente le fils même si cela ne nous rendra pas notre mère".

Un mobile futile

Complètement ivre le 12 octobre 2012 à Nice, avec 3,5 gr d'alcool dans le sang, Crokaert a porté un coup de couteau à Brigitte, également prise de boisson. Les deux carotides sectionnées, la malheureuse est décédée d'une hémorragie massive.

Pourquoi une telle violence? L'agression aurait eu pour mobile une dispute presque banale au sujet de cigarettes et de problèmes financiers. [2]

Aux voisins et à un pompier, le cuisinier, hagard, a confessé «une grosse bêtise», «avoir frappé Brigitte à la gorge».

Par la suite, il a parlé d'un «accident», soutenant que sa compagne s'était «empalée sur le couteau». Hier matin, il affirme ne plus souvenir de rien, hormis quelques «flashes» dont il ne sait s'ils correspondent à la réalité.

Il va faire appel. Joue-t-il l'amnésique pour échapper à ses responsabilités, comme le pense l'avocate générale Émilie Taligault?

La magistrate regrette qu'il n'ait pas comparu pour «meurtre» et requiert à son encontre quinze ans de réclusion. Elle rappelle qu'en France une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

"Mon client assume"

À la partie civile, Me Adrien Verrier est tout aussi marri que Crokaert "ait échappé en fin d'instruction à la qualification d'homicide volontaire". Par une sorte de compensation, il demande aux jurés d'infliger au cuisinier 20 ans, le maximum prévu en la circonstance.

"Contrairement à ce qui a été dit, mon client assume et entend payer pour ses actes", rétorque à la défense Me Sophie Jonquet.

"Cela ne veut pas dire qu'il doit être condamné au-delà de ce qu'il mérite. Ce n'est pas un monstre mais un malade, un alcoolique sévère, qu'il faut soigner". Me Jonquet réclame "une peine juste".

Faute de l'obtenir, elle va donc faire appel.

Photos / vidéos

Auteur : J-P F

Légende : A la défense, Me Sophie Jonquet va faire appel.

Visuel 1:



URL source: <http://www.nicematin.com/nice/a-nice-15-ans-de-reclusion-pour-le-cuisinier-%C2%AB-amoureux-%C2%BB.2136410.html>

Liens:

[1] <http://www.nicematin.com/nice/assises-a-nice-les-flashes-du-cuisinier-sur-la-soiree-du->